

adoptés en divers pays, et nous y avons annexé une liste choisie des articles les plus importants sur ce sujet, y compris les rapports officiels. L'assurance contre le chômage, comme on l'appelle généralement, a été adoptée d'abord par les syndicats ouvriers pour le bénéfice de leurs propres membres, et des bénéficiaires pour les sans-travail sont maintenant payés par les syndicats les plus forts dans quelques-uns des pays industriels les plus importants. Les syndicats ouvriers britanniques ont développé cet aspect de leurs activités dans une plus grande mesure qu'ailleurs, mais les organisations ouvrières en Angleterre qui ont adopté ce système recrutent cependant leurs membres pour la plupart parmi la main-d'œuvre experte. Lorsque je me suis trouvé en Angleterre, il y a quelques années, j'ai constaté—ayant été en contact avec un certain nombre des chefs industriels et des ouvriers—que le sentiment général existait que les organisations ouvrières avaient accompli un travail excellent dans leur propre sphère mais qu'elles n'avaient pas réussi à atteindre toutes les classes ouvrières, à cause du fait que la main-d'œuvre ordinaire n'avait pas été organisée dans les mêmes proportions que les classes de métiers; et que même dans le cas des métiers ces associations n'avaient pu recruter 100 pour 100 de leurs membres. Dans les nouvelles contrées industrielles, telle que la nôtre, les bénéficiaires de chômage accordés par les syndicats ouvriers n'existent pas sur une aussi grande échelle. Le montant total payé au Canada, il y a deux ans, aux sans-travail s'est élevé à \$14,000. Il y a aussi les projets de contribution volontaire qui ont été introduits individuellement par les patrons des vieux pays, tout aussi bien que par quelques-uns de ce côté-ci de l'océan. Outre ces mesures de protection contre le chômage, les systèmes de prévoyance contre le chômage adoptés par les syndicats ou par les patrons entrent dans deux catégories. Le premier est généralement désigné sous le nom de système de Gand, parce qu'il fonctionna heureusement pour la première fois à Gand, et la base de ce système, c'est le principe des subventions accordées par le gouvernement et versées à la caisse de chômage des syndicats ouvriers. L'autre système est celui de l'assurance obligatoire contre le chômage, qui comporte le payement de contribution de la part des patrons, des employés et de l'Etat. Le système de Gand consistant à subventionner les caisses de chômage des syndicats ouvriers est en vigueur dans les pays suivants: Belgique, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Espagne et Suisse. Le système d'assurance obligatoire contre le chômage est en vigueur en Autriche, Bulgarie, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Queensland (Australie), Russie et Suisse. Ce dernier système a été aussi proposé en Belgique, au Chili et en Argentine et dans plusieurs Etats américains. Pour ce qui touche aux systèmes d'assurance obligatoire contre le chômage qui sont actuellement en vigueur, le Comité a peut-être le droit d'exiger que nous portions notre attention sur le système le plus en vue, c'est-à-dire celui qui existe en Grande-Bretagne. Le système britannique a été introduit,—ainsi que M. Heaps et M. Neill l'ont mentionné au cours de la discussion qui eut lieu sur ce sujet,—en Chambre en 1911, et grandement étendu en 1920; c'est-à-dire étendu dans le sens d'appliquer ses bénéficiaires à l'industrie d'une manière plus générale qu'au début, en 1911, alors que le plan était limité dans son application aux industries désignées et reconnues comme offrant des périodes très irrégulières d'emploi. Il y a eu successivement des modifications apportées à la loi de 1911, dont le nombre est très élevé. Il en est question dans le mémoire dont j'ai déjà parlé, de sorte que je n'en ferai pas l'énumération; mais en Angleterre il y a eu jusqu'à deux ou trois modifications à la loi en une seule année quand la situation concernant le chômage prit une tournure très difficile après la guerre.

Un des aspects remarquables de la situation en Angleterre, c'est l'attention qui a été donnée à toute cette question au cours des deux dernières années de la part du Comité Blanesburg, qui est à la vérité, un comité très représentatif nommé par le gouvernement britannique "pour mettre à l'étude, à la lumière de